

Thème : Fixez les honoraires de vos prestations au juste prix

Date : Mercredi 25 mars 2026 de 9h00 à 12h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Comprendre son rapport aux honoraires : freins, méthodes et modalités de paiement
- Communiquer l'honoraire avec pédagogie
- Optimiser la facturation et le recouvrement

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1. Repenser la méthodologie de calcul de l'honoraire
 - a. méthodes classiques et innovantes de calcul des honoraires
 - b. analyse comparative des méthodes de calcul et éléments de choix
2. Présenter l'honoraire au client pour le faire accepter tout en préservant la relation
 - a. techniques de communication de l'honoraire
 - b. co-construction des modalités de paiement
3. Assurer le paiement des honoraires
 - a. gestion efficace de la facturation et des paiements
 - b. outils relationnels et pratiques de gestion des impayés

➤ Moyens pédagogiques :

Présentation orale et écrite, tableau blanc virtuel, supports vidéo et audio, études de cas et jeux de rôle, QCM

- #### ➤ Modalités d'évaluation finale :
- un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Noréa THOMAS, coach certifiée pour les avocats et professionnels du droit

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.